



PUBLICATION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA SANTE N° 8354

Vaccination contre la grippe saisonnière Saison hivernale 2007 - 2008

03 octobre 2007

1. INTRODUCTION ET QUESTION

En préparation à la vaccination contre la grippe saisonnière pour la saison hivernale de 2007-2008, le Conseil Supérieur de la Santé a examiné la question de savoir s'il y a lieu d'adapter son avis concernant les groupes prioritaires pour la vaccination contre la grippe saisonnière par rapport à la saison hivernale 2006-2007 (CSH n° 8190).

2. AVIS

A. Le CSS réaffirme, pour la vaccination contre la grippe saisonnière 2007-2008, que, par ordre, les groupes de sujets suivants sont prioritaires:

- Groupe 1: les personnes à risque de complications à savoir:
 - toute personne au-delà de 65 ans
 - les personnes institutionnalisées
 - tout patient à partir de l'âge de 6 mois présentant une affection chronique sous-jacente, même stabilisée, d'origine pulmonaire, cardiaque, hépatique, rénale, métabolique ou des troubles immunitaires (naturels ou induits)
 - les enfants de 6 mois à 18 ans sous thérapie à l'aspirine au long cours.
- Groupe 2: le personnel du secteur de la santé en contact direct avec les personnes du groupe 1.
- Groupe 3: les femmes enceintes qui seront au deuxième ou troisième trimestre de grossesse au moment de la vaccination.
- Groupe 4: les personnes de 50 à 64 ans, même si elles ne sont pas identifiées comme à risque car il y a une chance sur trois qu'elles présentent au moins un facteur de complications: tout particulièrement les fumeurs, les buveurs excessifs et les personnes obèses.

Le groupe de travail « Vaccination » du CSS souligne cependant qu'il est nécessaire d'améliorer la vaccination de ces groupes cibles, étant donné que la mise en œuvre de la couverture vaccinale pour ces groupes s'est avérée sous-optimale pour la saison 2006-2007.

B. Dans l'éventualité de la co-circulation possible en Belgique des virus aviaires et des virus humains saisonniers, la vaccination saisonnière sera proposée à certains groupes professionnels pour éviter le risque de réassortiment viral. Ces groupes sont:

- a. les éleveurs professionnels de volailles et de porcs ainsi que les membres de leurs familles vivant sous le même toit;
- b. les personnes qui, du fait de leur profession, sont au contact de volailles ou de porcs vivants.

Il est bon de rappeler que le vaccin contre la grippe saisonnière ne protège toutefois pas contre les virus aviaires.

Le Conseil Supérieur de la Santé estime que les données disponibles sur la vaccination saisonnière des enfants ne sont actuellement pas suffisantes pour proposer la généralisation de cette vaccination chez les enfants sains.

3. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Tous les experts ont participé *à titre personnel* au groupe de travail. Les noms des membres et experts du CSS sont annotés d'un astérisque *.

Les experts suivants ont participé à l'élaboration de « Vaccination contre la grippe saisonnière. Saison hivernale 2007-2008 »:

GOUBAU Patrick *	(Virologie – UCL)
HOPPENBROUWERS Karel	(Soins de santé pour la jeunesse et vaccinologie – KUL)
LERNOUT Tinne	(Epidémiologie – ISSP)
LEVY Jack *	(Pédiatrie et vaccinologie – ULB)
PEETERMANS Willy *	(Médecine interne, infectiologie et vaccinologie – KUL)
PELEMAN Renaat	(Infectiologie et vaccinologie – UG)
SCHETGEN Marco	(Médecine générale – ULB)
SENTERRE Jacques	(Pédiatrie – ULG)
SNACKEN René	(Epidémiologie – ISSP)
SWENNEN Beatrice	(Epidémiologie et vaccinologie – ESP-ULB)
VAN DAMME Pierre *	(Epidémiologie et vaccinologie – UA)
VAN DE VYVER Nathalie	(Médecin généraliste – Domus Medica)
VAN GOMPEL Fons *	(Médecine interne, maladies infectieuses tropicales, vaccinologie – ITG)
VAN LAETHEM Yves	(Infectiologie – ULB)
VAN RANST Marc *	(Virologie – KUL)
WAETERLOOS Geneviève	(Standardisation biologique – ISSP)

L'administration est représentée par:

BOTS Johan	(GGC)
MORIAUX Raymond	(Communauté française)
REYNDERS Daniël	(DG2)
TOP Geert	(Vlaamse Gemeenschap)

Le groupe de travail a été présidé par VAN RANST Marc et le secrétariat scientifique a été assuré par CAUWERTS Katty.